

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE du 22 Juin 2015

Délibération 2015-20
OBJET : Rapport Annuel 2014

Nombre des Membres du Conseil
Syndical

Légal : 38
En exercice : 24
Présents : 13
Votants :
Procuration 3
Date de la convocation :
12 Juin 2015

- Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Éric MELE, Michelle SALUCKI, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Bernard DUBOIS, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Pierre SALMON représentant de la Commission Syndicale

Procurations :

Monique ROBORY-DEVAYE représentée par Patrick LAFARGUE
Guy LOPINTO représenté par Bernard ALFONSI
Roland RAIBAUDI représenté par Marie-Louise GOURDON

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Martine BONNEAU, Patrick DULBECCO, Cléa PUGNAIRE, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentante de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain ARZIARI, Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

Monsieur MELE est désigné en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

En application des dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'assemblée délibérante le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets ménagers, annexé à la présente délibération.

Il est rappelé que le Syndicat exerce la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de stockage ou de tri qui s'y rapportent dont les déchets issus des déchèteries.

Ces prestations sont effectuées soit par le Contrat de Partenariat Public Privé signé en 2006 avec la Société VALOMED comportant notamment la valorisation énergétique, soit dans le cadre de marchés publics, soit par UNIVALOM directement par sa régie de transport ou dans le cadre du compostage collectif de quartier.

Toutes ces prestations sont développées dans le rapport annuel annexé à la présente délibération.

A titre indicatif, le Syndicat mixte a traité 245 782 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés au cours de l'année 2014 dont :

- Ordures ménagères résiduelles :
126 270 tonnes pour un montant 11 024 716 € HT
- Tri-conditionnement des EMR, Tri-valorisation des journaux magazines, et Verre :
20 059 tonnes pour un montant de 3 189 696 € HT
- Déchets verts :
38 980 tonnes pour un montant de 2 709 361 € HT
- Déchets de bois :
7 735 tonnes pour un montant de 745 757 € HT
- Encombrants :
27 687 tonnes pour un montant de 3 682 595 € HT
- Gravats :
21 191 tonnes pour un montant de 814 483 € HT
- Autres Filières :
Pneus, Cartons, Huiles alimentaires, DMS, Piles, DEEE, Huiles de vidange, films plastiques soit 1 986 tonnes pour un montant net de 185 193 € HT
Ainsi que 3 523 bouteilles de gaz pour un montant de 65 180 € HT et 1 266 extincteurs pour un montant de 15 154 € HT

Après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le traitement des ordures ménagères 2014,

**Ouï cet exposé,
Le Comité Syndical**

- **PREND ACTE** de cette communication.

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus
Suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,



Josette BALDEN